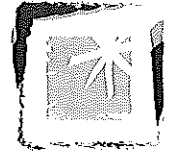


N° DEL/2025-004

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 03 février 2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois février, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 27 janvier 2025

PRESENTS (28)

Délégués titulaires (27) : M. FERRÉ Charles, Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (1) : M. LOUCHART Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, M. BRETTE Gérard, M. CASSEZ Didier, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, M. LE GALL Thierry, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe, Mme RIVET Murielle, M. VILLA Olivier.

Pouvoirs (12) :

Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
M. BRETTE Gérard a donné procuration à M. ZANETTI Fernand,
M. CASSEZ Didier a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. TRAËN William,
Mme FRAYSSE Marie a donné procuration à M. MENUET Jean-François,
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
M. LE GALL Thierry a donné procuration à Mme VIDAL Dany,
M. POP Ion Octavian a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves,
M. ROSSIGNOL Philippe a donné procuration à Mme AMOREIRA Jeanne-Marie,
M. VILLA Olivier a donné procuration à Mme PAREL Audrey.

Secrétaire de séance : M. CONTINSOUZA Nicolas.

Objet : Mode de gestion des amortissements des immobilisations en comptabilité M4.

Considérant la délibération du 11 décembre 2023 portant fixation des amortissements des immobilisations relevant de la nomenclature M4,
Considérant la nécessité de revoir la durée d'amortissement des colonnes de collecte de déchets fixée à 10 ans qu'il convient de passer à 20 ans, il est proposé de modifier les durées comme suit :

Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement
<u>Immobilisations incorporelles</u>	
Logiciels	3 ans
Frais d'études	5 ans
<u>Immobilisations corporelles</u>	
Véhicules	5 ans
Matériel de bureau informatique, électrique ou électronique	5 ans
Matériel pédagogique et petit matériel divers	5 ans
Electroménager, outillage	5 ans
Conteneurs	5 ans
Camions et véhicules industriels	7 ans
Colonnes de collecte de déchets	20 ans
Equipements de garages et ateliers	10 ans
Matériel classique	10 ans
Matériel technique (extincteur, pompe, défibrillateur, sonde etc...)	10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15 ans
Installations et appareils de chauffage, équipements des cuisines	15 ans
Installations et réseaux de voirie	20 ans
Appareils de levage	20 ans
Agencements et aménagements de la déchetterie	25 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	30 ans
Bâtiments neufs	50 ans

Le seuil des biens de faible valeur inférieur est fixé à 1 000 €, en dessous duquel l'amortissement sera effectué en une année au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 27 voix pour, une voix contre et 12 abstentions :

- **Fixe** les durées d'amortissement par nature de biens comme récapitulé dans le tableau ci-dessus ;
- **Fixe** à 1 000,00 € le seuil des biens de faible valeur, en dessous duquel l'amortissement sera effectué en une année au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

POUR : 27
CONTRE : 1
ABSTENTION(S) : 12

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 4 février 2025
Le Président,**



Commune de Lapleau
Vendée - Eglises Maréchaux

Charles FERRÉ

Carrefour
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26